

## POINT EPIDEMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE SUR LA DENGUE A LA REUNION AU 7 MAI 2008

Ministère de la santé,  
de la jeunesse et des sports

Cellule  
interrégionale  
d'épidémiologie  
REUNION - MAYOTTE

### 1. Contexte

En Avril 2008, deux cas de dengue confirmés chez deux personnes résidant à la Rivière-Saint-Louis, commune de Saint-Louis, ont été signalés à la Cellule de veille sanitaire de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (CVS-Drass) de la Réunion. Un renforcement de la surveillance épidémiologique a alors été proposé par la Cellule interrégionale d'épidémiologie de la Réunion et Mayotte (Cire RM) en lien avec les actions de lutte intégrée menées par les équipes de lutte antivectorielle de la Drass dans le cadre du Service de prophylaxie renforcé (SPR).

### 2. Système de surveillance actuel de la dengue à la Réunion

#### 2.1. Signalement

La surveillance épidémiologique repose sur le signalement des cas ayant des résultats biologiques compatibles avec une infection récente. Ces signalements sont réalisés par les laboratoires de biologie médicale à la CVS-Drass. Chaque signalement entraîne systématiquement une intervention du SPR au domicile du cas signalé et dans son voisinage. Cette intervention permet notamment de documenter la date d'apparition des premiers signes cliniques compatibles avec une dengue, la nature de ces signes et la localisation géographique des cas. Elle permet également, grâce à une recherche active réalisée autour des cas signalés, de détecter d'éventuels foyers de transmission. Le classement des cas en fonction des définitions suivantes et l'analyse des données recueillies sont ensuite réalisés par la Cire RM.

- **Cas confirmé** : Présence d'un des critères virologiques ou sérologiques suivants :
  - isolement viral.
  - mise en évidence du génome viral par RT-PCR.
  - séroconversion ou augmentation récente du titre des immunoglobulines (Ig) G dengue  $\geq 4$  fois sur 2 sérums prélevés à 2 semaines d'intervalle minimum.
- **Cas probable** : Patient présentant un syndrome dengue like avec une date de début des signes récente ( $\leq 2$  mois) ET des IgM dengue limites ou positives

#### 2.2. Surveillance renforcée

En plus de cette surveillance biologique, et suite à l'émergence d'un foyer de transmission à Saint-Louis, il a été demandé aux médecins de la commune de Saint-Louis de signaler tous les cas présentant un syndrome dengue like<sup>1</sup> avec une date de début des signes récente avant toute confirmation biologique. Ce système a pour objectif d'entraîner une intervention rapide du service de lutte antivectorielle, sans attendre la confirmation des cas.

La détection des cas groupés de dengue à Saint-Louis a également été l'occasion de rappeler aux médecins de l'île la nécessité de prescrire une confirmation biologique de dengue chez les personnes présentant un syndrome dengue like.

### 3. Résultats

#### 3.1 Sur la commune de Saint-Louis :

Du 30 avril au 6 mai, aucun nouveau cas n'a été confirmé biologiquement. Le bilan des cas identifiés depuis le début de l'année reste donc inchangé, avec :

- **2 cas confirmés** (RT-PCR positives dont un sérotype DEN-1 identifié)
- **6 cas probables**

<sup>1</sup> **Syndrome « dengue like »** : Fièvre d'apparition brutale ( $>38.5$ ) avec association de un ou plusieurs symptômes non spécifiques suivants : douleurs musculo-articulaires, manifestations hémorragiques, céphalées frontales, asthénie, signes digestifs, douleur rétro-orbitaire, éruption maculo-papuleuse en l'absence de tout autre point d'appel infectieux

Ces 8 cas regroupés géographiquement à la Rivière Saint-Louis sont survenus chez des personnes ayant eu une date de début des symptômes entre le 3 mars et le 2 avril 2008.

Par ailleurs, 9 nouveaux signalements ont été transmis à la CVS par les médecins de Saint-Louis, Les investigations menées par le SPR pour 7 d'entre eux (2 enquêtes en cours) n'ont pas identifié de foyer de transmission active autour de ces signalements.

D'après les données disponibles à ce jour, le foyer de transmission localisé sur Saint-Louis ne semble plus être actif actuellement. Cependant, dans l'attente des résultats de l'ensemble des enquêtes ainsi que des examens biologiques en cours, la surveillance renforcée doit être maintenue.

### **3.2 Sur l'ensemble de l'île hors Saint-Louis**

Sur l'ensemble du territoire hors commune de Saint-Louis et depuis le début de l'année, le dispositif de surveillance a permis d'identifier, parmi les signalements reçus :

- **2 cas confirmés** : 1 cas importé du Cambodge (confirmé par séroconversion) et 1 cas importé de Thaïlande (confirmé par RT-PCR positive)
- **7 cas probables**

Aucun foyer de transmission n'a été détecté dans l'entourage de ces cas.

#### **Conclusion :**

Depuis le 10 avril, le foyer de transmission de Saint-Louis fait l'objet d'une surveillance et d'actions de lutte intégrée renforcées. Au cours de la semaine du 30 avril au 6 mai, aucun nouveau cas probable ou confirmé n'a été identifié sur la commune de Saint-Louis. Pour confirmer que ce foyer n'est plus actif et ainsi permettre de lever cette alerte, il est important de poursuivre la confirmation biologique et le signalement par les médecins de Saint-Louis des cas présentant un syndrome dengue-like avec une date de début des signes récente

***Cette situation impose la plus grande vigilance et le rappel des mesures de prévention et de protection individuelle ainsi que le renforcement de la lutte communautaire non seulement dans la commune de Saint-Louis mais également sur l'ensemble de l'île.***

Pour limiter au maximum les risques d'infection, il est important :

- de se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques (utilisation de moustiquaires, port de vêtements longs, utilisation de répulsifs et de produits insecticides) ;
- d'éviter la prolifération des vecteurs en éliminant régulièrement tous les lieux de reproduction des moustiques qui se trouvent à l'extérieur et à l'intérieur des maisons : soucoupes sous les pots de fleur, réservoirs d'eau... ;
- En cas de survenue de signes cliniques évocateurs de la maladie (fièvre élevée, maux de tête, courbatures.. ), de consulter rapidement un médecin.

**Enfin, il faut rappeler que la dengue est une maladie à déclaration obligatoire à la Réunion depuis 2006.** La législation impose aux médecins et biologistes de signaler et notifier au médecin inspecteur de santé publique de la Drass les infections confirmées dues au virus de la dengue.

**Rappel :** Devant tout syndrome dengue like, il a été demandé aux médecins de prescrire systématiquement les analyses biologiques suivantes pour confirmer le diagnostic :

- 1er prélèvement :
  - **Dans tous les cas : Sérologie (IgM et IgG) Dengue ET Chikungunya**
  - **Si date de début des signes < 5 j : RT-PCR Dengue ET Chikungunya**
- 2ème prélèvement (15 jours plus tard) :
  - **Dans tous les cas : Sérologie (IgM et IgG) Dengue ET Chikungunya**